

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**MAIRIE DE KEFFENACH**

---

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 12 avril 2021 à 19h00**

**Présents :** MMES FREY A., SPIELMANN, LEICHT,  
MM. SCHNEIDER H., ACKER, FRANK, FAUST, RUFFY, FOLTZENLOGEL,  
ZEIDLER Y., FREY S.

**Excusés :** Néant

**Non excusés :** Néant

**Présidente de séance :** Mme FREY Anne, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mr RUCH Daniel.

Le lundi 12 avril 2021 à 19h00, dans la salle de l'annexe de la mairie de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mars 2021.
2. Compte de gestion 2020.
3. Présidence pour le compte administratif 2020.
4. Compte administratif 2020.
5. Affectation du résultat 2020.
6. Subventions 2021.
7. Cadeaux de Noël.
8. Budget primitif 2021.
9. Divers

## **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 mars 2021 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2 – COMPTE DE GESTION 2020 :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et le virement de crédits qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Déclare à l'unanimité** des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **3 – PRESIDENCE POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le maire demande un(e) volontaire pour remplir la fonction de président de l'assemblée délibérante pour la vérification du compte administratif de l'exercice 2020.

M. Hervé Schneider, 1er adjoint au maire, accepte cette mission.

**Adopté à l'unanimité** des membres présents.

## **4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Hervé Schneider, le maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par Mme Anne FREY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le virement de crédits de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

### Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	145 556,32 €
Recettes réalisées	190 986,25 €
Excédent 2020	45 429,93 €
Excédent 2019 reporté	58 491,25 €
<b>Soit un excédent global de fonctionnement 2020 de</b>	<b>103 921,18 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses réalisées	24 068,93 €
Recettes réalisées	13 247,52 €
Déficit 2020	- 10 821,41 €
Déficit reporté 2019	- 4 349,47 €
<b>Soit un déficit global d'investissement 2020 de</b>	<b>- 15 170,88 €</b>
Dépenses engagées en investissement	- 4582,80 €
Recettes engagées en investissement	11 250,00 €
<b>Besoin de financement total en investissement</b>	<b>8503,68 €</b>
<b>Excédent global 2020</b>	<b>95 417,50 €</b>

Le résultat de clôture fait donc apparaître un excédent de clôture au budget principal : **95 417,50 €**

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, soit en dépenses d'investissement 4582,80€ et recettes d'investissement 11250,00€.

- arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 :**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Anne FREY, maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

- statuant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **45 429,93 €**
- considérant que la section d'investissement présente un déficit de clôture de **15 170,88 €**
- constate un déficit de financement en investissement de : **8 503,68 €**

- décide d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) de **8 503,68 €**
- solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) **95 417,50 €**

**Adopté à l'unanimité** des membres présents.

## **6 – SUBVENTIONS 2021 :**

Disposant d'un budget de 1500€, le conseil municipal **décide à l'unanimité** de verser en 2021 des subventions à différents organismes, à savoir :

- Presbytère catholique de Soultz-sous-Forêts 162.89 €
- Association des Œuvres Scolaires (AOS) 37,50 €

D'autres subventions seront versées en fonction des demandes des diverses associations.

## **7 - CADEAUX DE NOEL :**

Une somme de 17,00 € est allouée par élève pour les cadeaux de Noël (**à l'unanimité**).

## **8 – BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Madame le maire soumet pour avis au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2021 qui se présente avec la balance générale suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement :	187 054,60 €
Virement à la section d'investissement :	95 417,50 €
<b>Soit dépenses de fonctionnement :</b>	<b>282 472,10 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement :	187 054,60 €
Excédent 2020 reporté :	95 417,50 €
<b>Soit recettes de fonctionnement :</b>	<b>282 472,10 €</b>

<b>Dépenses et recettes d'investissement :</b>	<b>123 914 35 €</b>
--	---------------------

<b>Soit un budget global en fonctionnement et investissement de</b>	<b>406 386,45 €</b>
---	---------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à **l'unanimité** le budget primitif 2021, tel qu'il a été présenté par Madame le maire.

### 13 – DIVERS :

Madame le maire revient sur le projet communal d'aire de covoiturage et de jeux d'enfants. Le dossier est en cours d'instruction auprès de la préfecture et de la Région Grand Est dans le cadre des demandes de subvention. La société SFI (maître d'œuvre) propose deux options pour plus de souplesse dans la durée des travaux (réalisables potentiellement sur 2 ans) et pour des raisons budgétaires :

- Option 1 : Réalisation de l'aire de covoiturage seule dans un premier temps.
- Option 2 : Réalisation de l'aire de jeux d'abord

L'option 1 a été retenue par le conseil municipal.

Madame le maire a contacté les Fleurs WALTHER à PREUSCHDORF dans le cadre de la commande annuelle de géraniums au profit de la commune et des villageois. Un tarif préférentiel sera effectivement appliqué en cas de commande groupée. Une livraison avant la date du 8 mai prochain serait appréciée.

Madame le maire propose que le conseil municipal rende hommage le 08 mai aux morts pour la France lors d'une cérémonie en comité restreint (vu le contexte sanitaire actuel, uniquement avec le conseil municipal).

Madame le maire se fait le relais de Mr FAUST Matthias, conseiller municipal, qui aimerait donner de son temps pour proposer ses services aux habitants de KEFFENACH (courses, transports...). Madame le maire a pris attache avec la chambre du commerce. Il s'avère que cette démarche est compliquée et soumise à la réglementation. Plusieurs options sont possibles :

- Création d'une micro-entreprise soumise à des charges.
- Création d'une association, soumise au droit local.

Le conseil municipal est invité à y réfléchir.

Madame le maire fait part d'une demande de la famille MOEBIUS/LEICHT pour constituer une tombe familiale au cimetière. Elle attend le retour de documents.

Mrs SCHNEIDER Hervé et FREY Sylvain évoquent le budget 2021 du Gymnase du syndicat mixte de SOULTZ SOUS FORETS.

Mr SCHNEIDER évoque enfin le budget 2021 du SICTEU.

Séance levée à 20H35.

Fait à Keffenach, le 19 avril 2021

Le Maire,  
Anne FREY



